

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

12 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 12 septembre 2022 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement de facture TETRA TECH QI INC ingénieurs pour projet de relocalisation des bureaux municipaux de la municipalité — bilan de santé de l'école et étude d'avant-projet pour une somme de 4 288,57 \$
- 5.3 Autorisation de paiement de facture FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – service de génie pour travaux de remplacement de conduites et pavage sur la rue Mgr Ross pour une somme de 6 626,63 \$
- 5.4 Approbation du règlement numéro 358 de la municipalité par le ministre des Transports concernant l'interdiction des véhicules lourds dans la municipalité et autorisation de la dépense pour l'achat de la signalisation reliée à ce règlement

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Suivi de dossier appel d'offres pour déneigement des chemins municipaux
- 7.2 Suivi projet d'acquisition terrain dans côte sur la rue de la Mer
- 7.3 Aide financière du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Projet d'écocentre satellite

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Modification du projet du havre
- 9.2 Location du centre touristique (Café du Havre) suivi

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Projets voisins solidaires

12. AUTRES

13. VARIA

- a) Demander au ministre des Transports de répartir l'aide financière pour l'entretien du réseau routier à au moins 80 % pour l'entretien d'hiver considérant l'augmentation importante des coûts ;
 - b) Demande au ministre des Transports de reprendre la route des Grosses-Roches, car elle est rendue trop lourde à supporter pour notre petite municipalité ;
 - c) Demande d'appui du Cercle des fermières de Sainte-Félicité pour le dépôt d'un projet dans le cadre de Nouveaux Horizons pour l'achat d'équipement et de la formation considérant qu'il y a 5 citoyennes de la municipalité qui font partie du cercle des fermières ;
 - d) Demande d'appui de la Fabrique de Grosses-Roches pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme PNHA pour refaire la toiture de l'église ;
 - e) Entreposage sur le terrain de M. Émilien Simard ;
 - f) Projet du Jardin communautaire de Grosses-Roches, il reste 2 085,24 \$ à dépenser sur le projet ;
 - g) Résolution pour changer la date de réunion du Conseil municipal du mois d'octobre considérant qu'elle tombe la journée des élections pour le 10 octobre ;
 - h) Vente de certains biens appartenant au Comité de Développement de Grosses-Roches.
- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
 - 15. Période de questions
 - 16. Levée de l'assemblée

2022-09-173 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 12 septembre 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2022-09-174 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2022

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance 15 août 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022.

ADOPTÉE

2022-09-175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AOÛT 2022

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance 22 août 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022.

ADOPTÉE

2022-09-176 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 16 AOÛT 2022 AU 12 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 16 août au 12 septembre 2022, pour un montant 47 371,37 \$ numérotés consécutivement de 3944 à 3963 pour les chèques de payes et de 6486 à 6525 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2022-09-177 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TETRA TECH QI INC — PROJET ACQUISITION DE L'ÉCOLE POUR

**RELOCALISATION BUREAUX MUNICIPAUX ET CENTRE
COMMUNAUTAIRE — FACTURE # 60772358**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil par le vote suivant :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- TETRA TECH QI INC facture # 60772358 : 4 288,57 \$
Bilan de santé de l'école (relevés, rédaction)

QUE le montant de la dépense sera absorbé par le surplus accumulé non affecté tel qu'il appert dans la résolution 2022-06-119.

ADOPTÉE

**2022-09-178 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS VOLET GÉNIE — PROJET
RUE MGR ROSS — FACTURE # 5033**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des municipalités facture # 5033 – 6 626,63 \$
Gestion de projet, plans, devis, rapport, etc.

QUE le montant de la dépense sera absorbé par l'aide financière provenant de la TECQ pour le projet de réparation de conduites pluviales rue Mgr Ross et le pavage.

ADOPTÉE

**2022-09-179 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR ACHAT POMPE
GRUNDFOS POUR CENTRALE DE TRAITEMENT EAU
POTABLE — VO3 INC**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'achat d'une pompe grundfos CMBE avec variateur de vitesse et réservoir 8 litres en stainless 304 hydro-pneumatique de la compagnie VO3 inc. pour une somme de 6 373,20 \$ plus les taxes, frais de transport et installation.

QUE le montant de la dépense sera absorbé par l'aide financière provenant de la TECQ pour le projet de mise à niveau de la centrale de pompage de l'eau potable.

ADOPTÉE

**2022-09-180 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR ACHAT UV INTENSITY
SENSOR POUR TRAITEMENT EAU POTABLE — BRAULT
MAXTECH**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'achat UV Intensity Sensor avec câble externe de la compagnie Brault Maxtech pour une somme de 3 095,71 \$ incluant les taxes et transport.

QUE le montant de la dépense sera absorbé par l'aide financière provenant de la TECQ pour le projet de mise à niveau de la centrale de pompage de l'eau potable.

ADOPTÉE

2022-09-181 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR ACHAT D'ENSEIGNES INTERDISANT LES VÉHICULES LOURDS DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que le Conseil municipal a adopté un règlement interdisant les camions lourds dans les rues de la municipalité ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre de la signalisation ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'achat des enseignes interdisant les camions lourds afin de se conformer au règlement.

ADOPTÉE

2022-09-182 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT HIVERS 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 À EXCAVATION HD

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme pour le déneigement ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches donne le contrat de déneigement pour les rues de la municipalité, le chemin des bassins, la route des Grosses-Roches et la cour du garage municipal à EXCAVATION HD pour une somme de 543 688,00 \$ pour 3 ans.

Que ledit Conseil adopte le procès-verbal de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le vendredi 2 septembre 2022 à 11h05.

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE

Acquisition de terrain dans la côte de la rue de la Mer :

Le dossier est reporté pour l'instant.

Suivi du 75 000 \$ provenant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

Considérant que cette aide financière était censée servir pour l'installation du nouveau bureau municipal au garage municipal et rafraîchir les bâtiments existants et que le projet a été mis sur pause.

Le conseil municipal décidera d'ici au 31 mai 2023 ce qu'il désire faire avec ladite aide financière pour ne pas la perdre.

2022-09-183 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR FAIRE DES FOSSÉS SUR LA ROUTE DES GROSSES-ROCHES ET AMÉLIORER LE DRAINAGE DANS LA CÔTE SUR LA RUE DE LA MER

Considérant qu'il n'y a pas de fossé sur des parties de la route des Grosses-Roches et que cela risque d'endommager le pavage ;

Considérant qu'il y a la même problématique dans la côte sur la rue de la Mer ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire faire des fossés sur la route de Grosses-Roches et dans la côte sur la rue de la Mer.

QUE cela représente une dépense approximative de 4 000 \$ et qu'elle sera prise sur la subvention à recevoir de 80 000 \$ du MTQ.

ADOPTÉE

2022-09-184 MISE EN PLACE D'UN ÉCOCENTRE SATELLITE À GROSSES-ROCHES

Considérant qu'un écocentre satellite à l'Est de la MRC de La Matanie serait un atout important et un service de proximité permettant de se départir d'une multitude de matières qui ne sont pas acceptées lors des collectes municipales porte-à-porte (matières recyclables, matières organiques, déchets) ;

Considérant que RECYC-QUÉBEC a un programme permettant la mise en place d'un écocentre satellite sur notre territoire et que l'aide financière peut aller jusqu'à 70 % des dépenses admissibles ;

Considérant que ce programme vise à permettre à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à un écocentre (local, régional ou point de dépôt temporaire ou mobile) situé à une distance raisonnable de leur résidence, à encourager la desserte pour les industries, commerces et institutions (ICI) et à améliorer le taux de valorisation des matières récupérées ;

Considérant l'importance qu'un écocentre a dans la gestion des matières résiduelles et dans l'objectif de soutenir davantage la diminution de l'enfouissement de matières résiduelles et ainsi faire des économies aux municipalités en enfouissant moins ;

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches est située au centre de l'Est et qu'elle possède un emplacement qui pourrait permettre à l'ensemble des citoyens de l'Est d'avoir un site moins loin que Matane pour aller porter les matières à récupérer ;

Considérant que la MRC de La Matanie pourrait en faire la gestion ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes), le conseiller M. Dominique Ouellet ayant voté contre :

QUE le Conseil municipal demande à la MRC de La Matanie d'autoriser son conseiller à l'environnement et aux cours d'eau, monsieur Nixon Sanon, de faire des recherches pour l'élaboration d'un projet d'un écocentre satellite à Grosses-Roches qui serait géré par la MRC de La Matanie.

DE demander aux municipalités de l'Est si elles seraient favorables à cette initiative et d'appuyer la demande de la municipalité de Grosses-Roches afin de permettre à l'ensemble des citoyens de l'Est d'avoir un écocentre situé à une distance raisonnable pour disposer des matières à récupérer.

ADOPTÉE

**2022-09-185 MODIFICATION DU PROJET LE HAVRE DE GROSSES-ROCHES
DANS LE FRR — VOLET 4**

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a déposé un projet visant à améliorer le havre de Grosses-Roches et qu'il a été accepté ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit projet pour y permettre l'ajout de certains équipements ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, à signer et déposer le nouveau projet modifié.

QUE les nouveaux coûts du projet s'élèvent à 111 313,23 \$ et que la participation financière de la municipalité sera de 11 313,23 \$.

ADOPTÉE

**2022-09-186 MODIFICATION DU COÛT DE LOCATION DU CAFÉ DU HAVRE
POUR LE MOIS D'AOÛT**

Considérant que le concessionnaire a commencé à exploiter le Café du havre seulement à partir du 15 août 2022 ;

Considérant que la municipalité a procédé à divers petits travaux durant cette période ;

Considérant les sommes importantes à déboursées du concessionnaire pour commencer à exploiter le Café ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal demande à la directrice générale et greffière-trésorière de ne pas facturer le mois d'août pour la location du Café du havre au concessionnaire.

ADOPTÉE

Projet voisins solidaires :

Le Conseil municipal est favorable à ce que le Comité de Développement de Grosses-Roches s'occupe de consulter les organismes du milieu et réfléchir ensemble à ce qui pourrait être fait comme projet avec le 10 000 \$.

Suite à une rencontre avec SANAM avant la réunion, le conseil municipal trouve qu'il serait intéressant de faire une activité pour les personnes nouvellement arrivées dans la municipalité. Une somme devra être réservée sur cette enveloppe de 10 000 \$ pour l'activité.

La directrice générale est priée de préparer une liste mentionnant ces personnes, et ce depuis 2019 considérant qu'avec la pandémie, les années 2020-2021-2022 n'ont pas permis de réaliser cette activité.

2022-09-187 DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS — CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE — VOLET ENTRETIEN — PAVL

Considérant que le Gouvernement du Québec a en 1993 rétrocedé à la municipalité de Grosses-Roches la route des Grosses-Roches sur une longueur de 11,82 kilomètres malgré le désaccord de la municipalité à l'époque ;

Considérant que malgré l'aide financière apportée à la municipalité provenant du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 — Volet Entretien pour faire l'entretien d'été et d'hiver de cette route cela demeure un fardeau fiscal important pour les contribuables ;

Considérant que le gouvernement a établi un calcul de l'aide financière en pourcentage pour l'entretien d'été et d'hiver ;

Considérant que ladite route a été refaite en 2020 et que les coûts pour l'entretien d'été sont minimes comparativement aux coûts pour l'entretien d'hiver ;

Considérant que le pourcentage du calcul du gouvernement pour l'entretien d'hiver est bien moindre que pour l'entretien d'hiver ;

Considérant que l'entretien d'hiver pour cette route est passé de 48 500 \$ en 2021 à 97 000 \$ en 2022, ce qui représente une augmentation de plus de 50 % qui s'explique par l'augmentation du prix de l'essence, la difficulté à recruter de la main-d'œuvre, le prix des équipements, etc. ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal de Grosses-Roches demande au Ministre des Transport, Monsieur François Bonnardel, de permettre à la municipalité d'utiliser 100 % de l'aide financière accordée par le Programme d'aide à la voirie locale — Volet entretien, pour l'entretien d'hiver de la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2022-09-188 DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS — REPRENDRE LA ROUTE DES GROSSES-ROCHES

Considérant que le Gouvernement du Québec a en 1993 rétrocédé à la municipalité de Grosses-Roches la route des Grosses-Roches sur une longueur de 11,82 kilomètres malgré le désaccord de la municipalité à l'époque ;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile de supporter les dépenses d'entretien d'hiver et d'été de cette route malgré l'aide financière du gouvernement ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal commence les démarches auprès du ministère des Transports pour voir à la possibilité qu'il reprenne la route des Grosses-Roches et solliciter l'aide de notre député pour préparer un dossier.

QUE cette route est quand même une route importante pour le secteur de l'Est et qu'il serait dommage de ne pas la rendre accessible l'hiver parce qu'elle est trop lourde à supporter financièrement.

ADOPTÉE

**2022-09-189 DEMANDE D'APPUI DU CERCLE DES FERMIÈRES DE
SAINTE-FÉLICITÉ — PROJET NOUVEAUX HORIZONS**

Considérant que le Cercle des fermières de Sainte-Félicité se prépare à déposer un projet pour l'achat d'un meuble, étagère, accessoires de métier à tisser, fil, tissus, ordinateur et formation pour une somme de 15 948,17 \$ auprès du Programme nouveaux horizons :

Considérant qu'il souhaiterait obtenir un appui de la municipalité pour cette demande ;

Considérant que plusieurs citoyennes de Grosses-Roches font partie du Cercle des fermières de Sainte-Félicité et qu'elles apprécient beaucoup cet organisme ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal est heureux d'appuyer le Cercle des fermières de Sainte-Félicité dans sa démarche pour le dépôt de projet auprès du Programme Nouveaux Horizons ;

ADOPTÉE

**2022-09-190 DEMANDE D'APPUI DE LA FABRIQUE DE GROSSES-
ROCHES — PROJET POUR RÉFECTION DE LA TOITURE DE
L'ÉGLISE – PROGRAMME PNHA**

Considérant que la Fabrique de Grosses-Roches se prépare à déposer un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour la réfection de la toiture de l'église ;

Considérant que l'immeuble ne sert pas simplement de lieu de culte, mais d'un lieu de rassemblement pour les aînés et d'autres générations en offrant diverses activités par exemple : des brunchs mensuels, une petite bibliothèque, des rencontres d'échanges, une collaboration avec les cuisines collectives de Matane afin d'offrir un service de dépannage alimentaire, etc. ;

Considérant que les aînés de la municipalité ont un attachement particulier pour cet immeuble, qu'ils s'y sentent bien et qu'il est important de la conserver ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal est heureux d'appuyer la démarche de la Fabrique de Grosses-Roches dans le dépôt de son projet de réfection de la toiture dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

ADOPTÉE

Suivi de dossier entreposage d'équipements terrain M. Émilien Simard :

Le conseil municipal veut que la directrice générale relance le dossier.

Projet Nouveaux Horizons pour aménagement et aire de repos au jardin communautaire :

La directrice générale avise qu'il reste encore une somme de 2 085,24 \$ à dépenser et après information la date pour terminer le projet est le 16 mars 2023.

2022-09-191 MODIFICATION DE LA DATE DE LA RÉUNION MENSUELLE DU MOIS D'OCTOBRE 2022

Considérant qu'il y aura des élections le 3 octobre prochain et que la salle pour la réunion d'octobre sera utilisée ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal modifie la date de la réunion mensuelle du mois d'octobre 2022 qui devait avoir lieu le 3 pour la déplacer au 4 octobre 2022 même heure et même endroit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2022-09-192 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20h44.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 12 septembre 2022, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date